

E 2200 Paris 1/1551

*Le Secrétaire général du Département de l'Economie publique, W. Stucki,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L n° 6608 94/g. Kohle aus
dem Saargebiet

Bern, 17. Oktober 1919

Unter Hinweis auf unser Schreiben vom 27. September¹ beehren wir uns, Ihnen beiliegend noch Kopie eines Schreibens zu übermitteln, welches der Chef-Ingenieur du Matériel et de la Traction der elsässisch-lothringischen Bahnen am 11. ds. an die Schweizerische Kohlengenossenschaft gerichtet hat² und welches eine glatte Bestätigung desjenigen enthält, was wir Ihnen bereits gemeldet hatten. Nachträglich hat sich herausgestellt, dass bereits im August ein Zug mit 233 Tonnen englischer und Saarkohlen von der gleichen Bahnverwaltung kurzerhand beschlagnahmt und uns entzogen worden ist!

Herr Leopold Dubois, welcher sich Ende dieser Woche nach Paris begibt, ist von uns beauftragt worden, gemeinsam mit Ihnen neuerdings die verschiedenen Anstände in den französischen Kohlenlieferungen bei den zuständigen Behörden zur Sprache zu bringen. Herr Dubois wird sich mit Ihnen direkt in Verbindung setzen.

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 Sept. et télégramme du 5 ct. nous demandant le remplacement en nature des charbons qui vous étaient destinés et qui ont été déchargés à leur passage sur notre réseau.

Ces prélèvements n'ont eu lieu que dans l'intérêt public, à un moment où nous étions sur le point d'arrêter nos trains faute de charbon, et par conséquent d'empêcher l'écoulement des houilles extraites de la Sarre et de la Lorraine.

La situation de nos approvisionnements étant encore très critique et le bassin de la Sarre ne pouvant pas nous fournir de tonnage en supplément de nos besoins, il nous est matériellement impossible de vous faire aucun envoi en compensation des tonnages qui ne vous sont pas parvenus.

Je regrette de ne pouvoir vous donner satisfaction et vous prie de bien vouloir nous adresser facture pour ces charbons comme nous vous l'avons demandé.

1. Cf. n° 93.

2. Reproduite en annexe.